



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 22 avril 2026.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoint(s) : D. Bossonney, C. Cheminat, M. Desvallées, C. Bibollet, S. Baud

MM les Conseillers : G. Loffel, C. Billard de Saint-Laumer, M. Albrecht, L. Bracher, C. Arhuero, N. Gruaz, S. Pérou, L. Bnimilk Malbec, J. Mabut, J. Gaume, KE. Sauzay, V. Miannay

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : C. Oberson donné à M. Albrecht, A. Magnin donné à M. Desvallées

Absent(s) excusé(s) : P. Meylan, G. Vilmint, N. Laks

Le secrétariat a été assuré par : V. Miannay

Nombre de membres

En exercice :	23
Présents :	18
Votants	20
Dont pouvoirs	02

N° 2026-61

INSTANCES- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)- Election des membres

La CCG n'ayant pas voté le 31 mars sur la création et les modes de représentation dans cette instance, il est proposé de retirer la délibération n° 2026-39 du 31 mars 2026.

A la date du 28 avril 2026, il est désormais possible de désigner le représentant communal

Les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID) et dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

La commission intercommunale des impôts directs intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

Monsieur le Maire informe le conseil que la CIID est composée de 11 membres : le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué et 10 commissaires. Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) sur proposition de ses communes membres.

N° 2026-61



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 074-217400316-20260428-D2026_61-DE

S²LO

Afin de fournir aux services des impôts la liste potentielle de la CIID, la commune doit proposer trois noms issus des membres du Conseil municipal.

Sont proposés, à l'unanimité,

Titulaire : Marc GENOUD

Suppléant : Karl Erik Sauzay

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

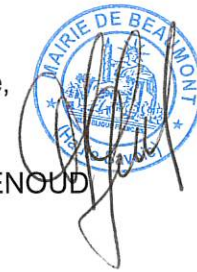
Le secrétaire de séance,

Victor MIANNAY



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire.
A Beaumont, le
Le maire,

